



MEMORANDUM

Avis d'Appel à Projets Spécial Femmes

« Femmes, Leadership et Excellence Dans la Recherche Et l'Innovation »

Du 21 août 2026

**La date limite de réception des
Notes Conceptuelles de Projets
est fixée au 29 JANVIER 2027**

*Renforcer le leadership des femmes chercheuses, enseignantes-chercheuses et innovatrices pour
une recherche ivoirienne plus compétitive et à fort impact.*

MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL À PROJETS

I. INTRODUCTION

Le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (**FONSTI**) a été créé par l'Ordonnance N°2018-523 du 27 Juin 2018. Il est destiné au financement de programmes et projets de recherche scientifique et d'innovation technologique de haute qualité susceptibles d'avoir un impact bénéfique sur le développement socio-économique et culturel de la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de ses interventions, le FONSTI accorde une attention particulière à la participation des femmes dans la recherche scientifique et l'innovation. Cette orientation s'est notamment traduite par le lancement, en 2022, d'un appel à projets spécial destiné aux femmes chercheuses, qui a permis de financer six projets.

Malgré les progrès réalisés, les femmes restent confrontées à plusieurs défis dans leur parcours scientifique et entrepreneurial : accès limité aux financements compétitifs, faible représentation dans certaines instances de décision scientifique, difficultés d'accès aux réseaux scientifiques internationaux, faible participation à la direction de grands projets, insuffisance de visibilité des résultats produits par les femmes et accès encore limité aux dispositifs de valorisation, de propriété intellectuelle et de commercialisation.

Ces contraintes peuvent limiter la progression des femmes vers des positions de leadership scientifique, technologique, institutionnel et entrepreneurial.

Par ailleurs, le développement d'une économie fondée sur la connaissance nécessite une mobilisation optimale de tous les talents scientifiques et technologiques du pays. Le renforcement du leadership féminin constitue ainsi un levier important pour améliorer la qualité, la diversité et l'impact de la recherche et de l'innovation en Côte d'Ivoire.

C'est dans cette perspective que le FONSTI envisage de lancer, un appel à projets spécial destiné aux femmes chercheuses, enseignantes-chercheuses et innovatrices de Côte d'Ivoire.

II. OBJECTIFS DE L'APPEL

Objectif général

L'objectif général de l'appel est de renforcer le leadership des femmes dans la recherche scientifique et l'innovation technologique en Côte d'Ivoire. Les projets retenus devront présenter un fort potentiel de valorisation scientifique, technologique et économique, ainsi qu'une capacité à générer des retombées concrètes et durables, contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations, au renforcement de la compétitivité nationale et au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire.

Objectifs spécifiques

Le présent appel à projets vise à :

- Financer des projets de recherche et d'innovation de qualité portés par des femmes répondant aux priorités nationales de développement, notamment celles définies dans le Plan National de Développement (PND 2026-2030) ainsi que dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Promouvoir des projets présentant un fort potentiel d'impact socio-économique, de création de valeur, d'amélioration des services, de compétitivité des entreprises et de création d'emplois ;
- Contribuer au développement d'une nouvelle génération de femmes scientifiques et innovatrices capables d'exercer des responsabilités de leadership.

III. SPECIFICITES DE L'APPEL

Pour la composition de l'équipe, sont exigés :

- Les coordonnateurs principaux des projets doivent être exclusivement des femmes. Cependant, il peut avoir des hommes dans l'équipe projet dans une proportion maximale de 30%.
- La Transdisciplinarité
- La dimension genre, l'inclusivité [une composition mixte : femme, homme, , chercheur junior (étudiant), chercheur senior (post- doc), acteur de la société civile, secteur privé...].

LES SOUMISSIONS DANS LE CADRE DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE SONT VIVEMENT ENCOURAGEES.

IV. CIBLES

Cet appel à projets est destiné aux femmes:

- Innovatrices
- Inventrices
- Enseignantes-Chercheuses et Chercheures

V. DOMAINES SCIENTIFIQUES COUVERTS, GUICHETS DE FINANCEMENT ET DUREE D'EXECUTION DES PROJETS

1. Domaines Scientifiques couverts

- AGRICULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE
- ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE
- LETTRES, LANGUES, ARTS, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
- SCIENCES DE LA SANTE
- SCIENCES DE LA TERRE, DES RESSOURCES MINIERES ET ENERGETIQUES
- SCIENCE DE LA STRUCTURE DE LA MATIERE ET TECHNOLOGIE
- SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
- SCIENCES JURIDIQUE, ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE
- MATHEMATIQUES ET SCIENCES INFORMATIQUES
- INNOVATION ET VALORISATION

2. Guichets de Financement

Le budget des propositions de projets ne devra pas excéder :

- RECHERCHE FONDAMENTALE : 30 000 000 FCFA
- RECHERCHE APPLIQUEE : 45 000 000 FCFA
- DEVELOPPEMENT EXPERIMENTAL : 30 000 000 FCFA
- INNOVATION ET ENTREPRENARIAT : 30 000 000 FCFA

Pour les guichets RECHERCHE APPLIQUEE et INNOVATION ET ENTREPRENARIAT, le Partenariat Public-Privé est exigé.

3. Durée d'exécution des Projets

Les projets retenus dans le cadre de cet appel auront une durée d'exécution minimale de 12 mois et maximale de 36 mois, non prolongeable.

VI. ELIGIBILITE DES COUTS

Les propositions devront présenter un budget pour l'ensemble du projet.

Ce budget devra être clair et détaillé conformément au canevas déjà préétabli par le FONSTI. Il sera basé sur des coûts réels.

1. Equipements de laboratoire
2. Equipements en informatique
3. Fournitures et consommables
4. Mobilité des équipes/personnes [missions de terrain et déplacements]
5. Dépôts de brevets
6. Indemnités diverses [devront être clairement décrites dans la proposition]
7. Valorisation scientifique et vulgarisation [édition d'ouvrages, fiches techniques, posters, dépôt de brevets, policy brief, organisation ateliers etc.]
8. Prototypes
9. Implémentation/Tests
10. Valorisation économique des résultats

NB : Les versements de la subvention se feront selon les procédures en cours du FONSTI, par le respect minutieux du plan de décaissement qui sera établi par les lauréats, en accord avec le Secrétariat Général du FONSTI. Les différents versements se feront à la suite de la présentation des différents rapports d'activités techniques et financiers intermédiaires et des pièces justificatives des précédents décaissements.

VII. CONSIDERATIONS D'ORDRE ETHIQUE

Tous les projets pouvant avoir un impact sur la santé humaine, mais aussi sur la santé animale et environnementale, devront nécessairement faire l'objet d'une évaluation par le Comité National d'Ethique des Sciences de la Vie et de la Santé qui a pour mission d'examiner tous les protocoles et projets de recherche en santé, dont les essais cliniques et tout ce qui est recherche sociale et anthropologique, agronomique, pouvant avoir un impact sur la santé humaine, mais aussi sur la santé animale et environnementale ».

Toute autre activité relative à la collecte d'informations primaires ou à la mise en œuvre des projets subventionnés seront menées avec un consentement éclairé. Les projets subventionnés respecteront des protocoles éthiques rigoureux, en mettant l'accent sur la protection du bien-être et des droits des participants à la recherche. Avant de commencer

la collecte de données, l'approbation des autorités compétentes sera demandée pour assurer le respect des directives éthiques.

VIII. PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION GENRE ET INCLUSIVITE

La dimension genre et inclusivité prend en compte les femmes, les jeunes, toutes les minorités (personnes vivantes avec un handicap, le troisième genre...). Il est recommandé d'intégrer ces différentes composantes dans le choix des bénéficiaires des projets.

IX. DIFFUSION ET VALORISATION

Une place importante sera accordée aux actions de diffusion, de valorisation et d'implémentation des résultats obtenus dans le cadre du projet. Ainsi, les valorisations scientifique et économique des projets financés par le FONSTI doivent impacter positivement les conditions de vie des populations ivoiriennes.

Une attention particulière sera également portée sur la vulgarisation des résultats, et le cas échéant, aux projets de dépôts de brevets qui seraient susceptibles d'apporter une forte valeur ajoutée en matière d'Innovation technologique issue de cette Recherche-Action.

A l'issue des travaux, l'équipe projet pourra publier les résultats obtenus, soit sous format électronique, soit sous format papier dans des revues scientifiques nationales ou internationales. Elle pourra également éditer des fiches techniques et des supports audio/visuels. La bénéficiaire s'engage à faire figurer sur toute publication, sous toute forme et sur tout support, la mention : « **Ce document a été réalisé avec le concours financier du FONSTI** »

X. SCIENCE OUVERTE

Dans le cadre de la publication scientifique, les lauréates devront avant toutes publications avoir l'accord du FONSTI. Les revues scientifiques visées devront être celles en « **Open Access** ». Les résultats devront être publiés qu'après leur validation par le FONSTI.

XI. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle (DPI) concernent tout brevet, demande de brevet, savoir-faire, marque déposée ou non, demande de marque, nom commercial, dessin ou modèle enregistré, droit de dessin ou modèle non enregistré, droit de topographie, droit sur les semi-conducteurs, droit d'auteur, droit sur les bases de données ou tout autre droit intellectuel ou commercial similaire en Côte d'Ivoire.

La propriété intellectuelle sera traitée conformément aux dispositions du FONSTI et de l'Office Ivoirien de la propriété Intellectuelle (OIPI).

XII. RAPPORTS D'ACTIVITES

Dans le dossier de soumission, chaque équipe devra joindre une lettre d'engagement attestant qu'elle fournira au FONSTI un rapport de démarrage ainsi que des rapports semestriels d'activités. Ces rapports devront inclure :

1. Tableaux et figures.
2. Réalisation au cours des six derniers mois
3. Respect du calendrier prévisionnel
4. Justification d'un éventuel retard
5. Perspectives et éventuel recadrage.

Le compte-rendu d'activités permettra de juger de l'état d'avancement des recherches.

XIII. SUIVI-EVALUATION

Des séances de suivi-évaluation se feront à la suite des présentations des rapports d'activités et financiers. Le FONSTI a le droit de suspendre le financement en cas d'insuffisances avérées dans le développement des travaux de recherche ou d'innovation.

L'équipe d'évaluation sera composée :

1. Des Membres du Conseil Scientifique du FONSTI en charge du domaine de la coordonnatrice principale du projet
2. D'évaluateurs externes spécialistes du domaine scientifique de la coordonnatrice principale (Le FONSTI demandera l'expertise des autres Conseils Subventionnaires susceptibles de nommer des évaluateurs dans le domaine requis)
3. Du Secrétaire Général du FONSTI
4. Du Responsable Gestion des Projets de Recherche et d'Innovation.
5. De toutes autres expertises nécessaires.

Des visites de terrain et/ou de laboratoire, en cas de besoin, seront organisées périodiquement (semestriellement ou annuellement) afin de s'imprégner de la réalité et de l'effectivité des recherches effectuées.

XIV. CANDIDATURE

Cet appel à projets du FONSTI se déroulera en deux phases :

1. Première phase : Soumission d'une Note Conceptuelle de Projet

Les canevas de notes conceptuelles de projets sont disponibles sur le site internet du FONSTI (www.fonsti.org). Les notes conceptuelles de projet devront être envoyées par courriel (soumission-projet@fonsti.org) **au plus tard le 29 janvier 2027**.

Une réponse sera communiquée aux porteuses de projets (note conceptuelle acceptée ou non).

2. Deuxième phase : Soumission du Projet complet détaillé

Les documents de soumission des projets complets détaillés devront être téléchargés par la coordonnatrice du projet sur le site internet du FONSTI (www.fonsti.org), après acceptation par le Conseil Scientifique, de la note conceptuelle de projet. Les canevas dûment remplis devront être envoyés par courriel (soumission-projet@fonsti.org) au plus tard à la date limite qui sera communiquée aux coordonnatrices de projet.

NB :

- **Le budget inscrit dans la note conceptuelle de projet doit être identique au budget qui sera inscrit dans le projet complet détaillé ;**
- **Les 2 fichiers numériques (formulaire d'identification et formulaire de soumission de note conceptuelle de projet) devront être envoyés séparément au format Word, dans le même mail.**
- **Les 2 fichiers numériques (formulaire d'identification et formulaire de soumission de projet complet détaillé) devront être envoyés séparément au format Word, dans le même mail.**
- **Le formulaire de soumission de note conceptuelle et le formulaire de soumission de projet complet détaillé ne devront pas être associés à un autre document qui permettra d'identifier l'équipe du projet.**

- **Le formulaire de soumission de note conceptuelle et le formulaire de soumission de projet complet détaillé devront être anonymes comme l'exigent lesdits formulaires.**

XV. ETAPES DE LA SELECTION

La Procédure de sélection de projets à financer au FONSTI se décline en 06 étapes :

1. Evaluation des notes conceptuelles de projet par le Conseil Scientifique ;
2. Analyse des projets complets détaillés par le Secrétariat Général ;
3. Evaluation des projets complets détaillés par des évaluateurs externes ;
4. Evaluation et présélection des projets complets détaillés par le Conseil Scientifique ;
5. Audition des porteuses de projets présélectionnés ;
6. Décision de financement par le Conseil d'Administration.

1. Evaluation des notes conceptuelles de projet par le Conseil Scientifique

Les notes conceptuelles de projets sont réceptionnées par le Secrétariat Général du FONSTI. Le requérant devra transmettre au Secrétariat Général du FONSTI, sa note conceptuelle de projet en version numérique via l'adresse électronique du FONSTI (soumission-projet@fonsti.org).

Le Chargé des Appels à Projets se chargera de télécharger les dossiers numériques et procédera à leur dépouillement.

L'Equipe chargée de la gestion des appels à projets les enverra aux membres du Conseil Scientifique pour évaluation.

Les notes conceptuelles de projets transmises aux membres du Conseil Scientifique feront l'objet d'une évaluation. Cette évaluation consiste en l'examen des notes conceptuelles suivi d'un avis sur la conformité de la présentation selon le canevas indiqué, la pertinence et l'originalité de la proposition et la faisabilité du projet.

2. Analyse des projets complets détaillés par le Secrétariat Général

A la fin du délai de réception des propositions, le Secrétariat Général procède à l'analyse de la conformité administrative des différents dossiers en vérifiant que les projets soumis pour financement respectent les canevas. Les projets non conformes sont rejetés et une notification est faite aux postulants.

3. Evaluation des projets complets détaillés par les évaluateurs externes et par les membres du Conseil Scientifique

Les propositions de projet seront soumises à une évaluation préalable par au moins deux (02) évaluateurs externes. Ces évaluateurs seront identifiés dans la base de données dont dispose le FONSTI. Les mêmes propositions de projet seront transmises par le RGPRI aux membres du Conseil Scientifique pour évaluation dès réception des évaluations externes.

a. Pour les projets Recherche-Développement

Les évaluateurs externes sont des enseignants-chercheurs ou chercheurs de Rang A, rattachés à des Universités ou Centres de Recherche de pays africains, européens ou américains.

b. Pour les projets d'Innovation-Entrepreneuriat

Les évaluateurs externes sont des innovateurs confirmés et reconnus ayant eux-mêmes créé leurs propres entreprises et qui connaissent le succès. Des Ingénieurs expérimentés (10 ans d'expériences au moins) et des cadres supérieurs de haut niveau (MBA+10 ans d'expériences au moins) peuvent être sollicités pour évaluer les dossiers de soumission au niveau de ce guichet.

4. Evaluation et présélection des projets complets détaillés par le Conseil Scientifique

Après évaluation des projets complets détaillés par les évaluateurs externes et les membres du conseil scientifique du FONSTI, une réunion du conseil scientifique est tenue afin de procéder à la présélection des projets jugés éligibles au financement ou non.

5. Audition des porteuses de projets présélectionnés

Il s'agit de la présentation orale des projets. Les porteuses de projets présélectionnés sont invitées (en présentiel) à présenter leurs projets devant un comité d'audition.

Cette étape de sélection a pour objectif de :

- **S'assurer que les porteuses de projet maîtrisent effectivement le projet présenté ;**

- **Connaître les bénéficiaires et/ou représentants des bénéficiaires du projet et recueillir leurs avis ;**
- **Procéder à un redimensionnement budgétaire si nécessaire.**
- **Etablir la liste des projets proposés par le Conseil Scientifique pour financement.**

6. Décision de financement par le Conseil d'Administration

A la fin de cette réunion, le Conseil d'Administration du FONSTI donnera son accord ou non pour le financement de la liste des projets proposés par le Conseil Scientifique pour financement. Il déterminera le nombre de projets à financer et les conditions de financement.

XVI. RESULTATS DE LA SELECTION

La liste des projets retenus sera affichée au Secrétariat Général du FONSTI et mise en ligne sur les sites internet et tout autre canal de diffusion du PASRES et du FONSTI :

www.fonsti.org et www.csrs.ch/pasres

XVII. MOTIFS DE REJET DE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Les 2 fichiers numériques (formulaire d'identification et formulaire de soumission) envoyés en un seul fichier ;
- Dossiers incomplets ;
- Erreur de calcul du budget de la contribution demandée au FONSTI ;
- Erreur de calcul au niveau des lignes budgétaires ;
- Non-respect des plafonds budgétaires ;
- Non-respect des taux attribués à chaque ligne budgétaire de la contribution demandée au FONSTI ;
- Imprécision sur le montant de la contribution demandée au FONSTI ;
- Absence de preuve de co-financement pour les projets dont le coût global du projet excède la contribution demandée au FONSTI ;
- Envoi de dossier de candidature au-delà de la date limite.

XVIII. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

- Un contrat de financement sera établi et sera signé par la coordonnatrice du projet.

- Les fonds seront hébergés au Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI).
- Le versement s'effectuera en plusieurs fractions, conditionnées par l'avancement du projet, selon la programmation établie, les résultats de suivi-évaluation et la qualité des rapports d'activités présentés.

XIX. CRITERES D'EVALUATION

Voir site web du FONSTI : www.fonsti.org

XX. CHRONOGRAMME DE L'APPEL A PROJETS

Activités	Description	Dates prévues	Actions/Acteurs
	Lancement de l'appel et réception des notes conceptuelles	21 août 2026	- Lancement sur les sites internet du FONSTI et PASRES ; - Parution de l'appel dans la presse écrite et sur les sites web - Affichage dans les universités, centre de recherche nationaux, MESRS
	Date limite de réception des notes conceptuelles	29 janvier 2027	Réception par le Département de Gestion

Appel à propositions et processus d'examen des propositions			des Projets de Recherche et d'Innovation (DGPRI)
	Evaluation des notes conceptuelles reçues	1 ^{er} – 26 février 2027	DGPRI et le Conseil Scientifique du FONSTI
	Notification d'acceptation ou de refus à adresser aux candidats	1 ^{er} – 05 mars 2027	DGPRI
	Date limite de soumission des propositions complètes	02 avril 2027	- Réception des projets par le Secrétariat Général du FONSTI
	Évaluation des propositions complètes reçues	05 avril – 07 mai 2027	- Evaluation administrative - Évaluateurs Externes - Conseil Scientifique FONSTI
	Réunion du Conseil Scientifique du FONSTI	14 mai 2027 (Date à déterminer)	- Délibérations des membres du CS relatives aux projets évalués
	Notification aux porteurs de projets présélectionnés ou non pour audition	17 mai 2027	- DGPRI
	Audition des porteuses de projets présélectionnés	31 mai – 04 juin 2027	- Conseil Scientifique - Secrétaire Général - DGPRI

	Réunion du Conseil d'Administration	09 juillet 2027 (Date à déterminer)	- Réunion des membres du CA afin de statuer sur les propositions de projets soumises pour financement par le CS
	Résultats du processus d'examen des propositions communiqués à tous les candidats	16 juillet 2027	- Proclamation des résultats sur les sites web - Affichages des résultats dans la presse, dans les universités et centres de recherche,
Signature d'un accord de subvention	Signature des contrats de financement et démarrage des projets	19 juillet – 02 août 2027	- FONSTI - LAUTREATS